

Bulletin



municipal

www.stadolpheedhoward.qc.ca



Volume 4 | No. 4 | Édition automne 2008

Visite des bâtiments situés dans notre municipalité

La MRC des Pays-d'en-Haut a mandaté la firme d'évaluateurs agréés Groupe Évimbec pour procéder à la visite complète des bâtiments sur le territoire. Les techniciens ont déjà débuté les visites du lundi au samedi, de 9 h 00 à 21 h 00. Les visites se poursuivront jusqu'en 2009.

Bilan du 125^e UNE SECTION SPÉCIALE POUR SE SOUVENIR!

(page 5 à 8)

Hommage aux bénévoles

(21 septembre 2008)

Lors de la soirée « Hommage aux bénévoles », à laquelle plus de 200 personnes ont participé et apprécié la soirée humour et dessert, la Municipalité a dévoilé le bénévole de l'année. L'honneur est revenu à Madame Nicole Desharnais. Impliquée dans la Coop-Santé et dans la Grande Dégustation de Vin, comme trésorière de l'association du Lac de la Montagne et dans une multitude d'activités, Madame Desharnais mérite amplement le titre. Sur la photo, la lauréate en compagnie des membres du conseil.



LES INFRACTURES MUNICIPALES

Coup d'envoi des travaux (page 3)

Les Arts en fête

Nous vous attendons pour la 3^{ème} édition de notre exposition les Arts en fête qui aura lieu les 22 et 23 novembre prochains, au Centre récréatif. Venez découvrir le talent des artistes et artisans de notre région et profiter de ce moment idéal pour acheter vos cadeaux de Noël (chocolats, bijoux, peintures, vitraux, sculptures, etc.).

Information :
Centre récréatif : (819) 327-2626



Message du Maire

Chères adolphines,
Chers adolphins,

Le Festival des couleurs vient à peine de se terminer que déjà la première tempête de neige s'abat sur notre région. Dame nature est parfois imprévisible, comme l'est d'ailleurs la vie politique. Récemment, j'envoyais aux journaux régionaux un communiqué à l'attention des citoyennes et citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard afin de les informer de ma réaction et de mes commentaires suite à la décision de quatre conseillers de siéger comme indépendants au conseil municipal. Je veux rassurer la population adolphine que j'assumerai mes responsabilités de Maire de la municipalité et que je veillerai à ce que cette décision ne perturbe pas le fonctionnement des affaires municipales.

Les Grands Rendez-Vous, au nombre de quatre, se sont terminés le 20 septembre. Plusieurs mémoires et interventions de citoyens ont été entendus. Cette consultation permettra notamment l'élaboration d'un plan de développement de la Municipalité qui

verra le jour au cours de l'année 2009. J'aurai l'occasion, après l'approbation du plan par le conseil municipal, de vous entretenir des grandes lignes de ce plan.

En adoptant son plan d'urbanisme le 15 juin 2007, qui établissait les grandes orientations pour l'aménagement et le développement de son territoire pour les dix prochaines années, le Conseil municipal, dans un souci de toujours mieux conserver le caractère champêtre de son territoire, est sur le point d'adopter son règlement sur les sommets et versants de montagnes afin de protéger le paysage et le patrimoine naturel de notre municipalité. Comme notre territoire est essentiellement composé de lacs et de montagnes, ce nouveau règlement garantira un développement harmonieux et durable de notre richesse collective.

En terminant, je désire remercier tous les citoyens et citoyennes qui ont participé aux festivités de notre 125^e anniversaire; ce fût un grand succès. Je tiens également à remercier les conseillers municipaux et tout le personnel de notre municipalité pour leur implication dans la réalisation de cet événement.


Pierre Roy
Maire

(English on page 2)

Sommaire :

Page 2 : La bibliothèque

Page 2 et 3 :
En bref, les décisions du conseil

Page 4 : Travaux publics

Page 5 à 8 : Spécial 125^e

Page 9 : Loisirs, culture, plein air et vie communautaire

Page 10 : Sécurité publique

Page 10 et 11 : Urbanisme et environnement

Page 12 : Agenda et babillard

Dear Citizens of Saint-Adolphe-d'Howard,

The Festival of Colours had barely come to a close when the year's first snowstorm struck our area. Mother Nature is sometimes unpredictable... as is political life. I recently sent the local newspapers a press release, to the attention of Saint-Adolphe-d'Howard citizens, to inform them of my reaction and comments following the decision of four town councilors to sit as independents on the municipal council. I want to reassure the people of our municipality that I will assume my responsibilities as municipal mayor and that I will see to it that this decision does not disrupt the functioning of municipal affairs.

The four Great Meetings ended on September 20. Several papers and interventions by citizens were heard. The consultation will, in particular, permit the creation of a plan of development for our municipality, which will be tabled in 2009. I will have the opportunity, after the plan has been approved by the municipal council, to discuss the outline of the plan with you.

By adopting its town planning ("urbanisme") plan on June 15, 2007, establishing the major directions for regional planning and development for the next ten years, the municipal council, in an ongoing effort to retain the country character of its territory, is on the point of passing its bylaw concerning the summits and sides of mountain in order to protect the landscape and natural heritage of our municipality. As our territory is essentially made up of lakes and mountains, this new bylaw will guarantee the harmonious and sustainable development of our collective wealth.

In closing, I would like to thank all citizens who participated in the festivities in celebration of our 125th anniversary, which was a great success. I would also like to thank the municipal councilors and all the staff of our municipality for their involvement in the achievement of this event.



Pierre Roy
Mayor

Aide financière accordée dans le cadre du programme « Revitalisation du village »

Dans le cadre du programme « Revitalisation du village » qui a comme objectif d'encourager la rénovation des bâtisses situées au cœur du village, la Municipalité a accordé une aide financière à six propriétaires pour des projets de rénovation ou d'aménagement. Un montant équivalent à 50 % de la valeur des travaux a été remboursé jusqu'à concurrence de 1 000 \$, le tout conformément à la politique d'aide financière numéro 2008-01 en vigueur.

Nouvel horaire de la bibliothèque

Information : responsable Vickie Vandal - 819-327-2117 / biblio24@crsbpl.qc.ca

Nouvel horaire d'automne et d'hiver :

Lundi :	Fermé	Vendredi :	19 h 00 à 21 h 00
Mardi :	13 h 00 à 17 h 00	Samedi :	9 h 00 à 14 h 00
Mercredi :	9 h 00 à 12 h 00	Dimanche :	Fermé
Judi :	9 h 00 à 12 h 00		
	13 h 00 à 17 h 00		

Construction d'une caserne d'incendie satellite sur le chemin Gémont

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit procéder à la construction et l'aménagement d'une caserne sur le chemin Gémont, afin de se conformer au schéma de couverture de risques du ministère de la Sécurité publique. Le coût estimé des travaux est de 320 000 \$. Les travaux ont déjà débuté. La fin des travaux est prévue avant la fin de l'année 2008.



REGÉNÉRATION DE LA RIVE DU PARC ADOLPHE-JODOIN

Dans la poursuite de l'atteinte des objectifs de la Municipalité en matière de protection de son environnement, la première phase de réaménagement, soit la renaturalisation de la rive du parc Adolphe-Jodoin, débutera dès cet automne. Au printemps dernier, un mandat a été donné à Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, afin de produire des plans et devis. Dans le processus de l'analyse du projet, nous nous sommes d'abord questionnés sur la conservation ou non du mur de pierres aux abords du lac St-Joseph. Finalement, nous avons opté pour sa conservation, tout en renaturalisant les abords de la rive. De multiples végétaux indigènes seront donc plantés aux abords de la rive du parc Adolphe-Jodoin. Les travaux se poursuivront jusqu'au printemps 2009.

Demande de subvention pour le projet de réaménagement des installations sportives du Centre récréatif

Le conseil municipal désire procéder à un réaménagement majeur des installations sportives du Centre récréatif. Pour ce faire, il a déposé une demande de subvention, pour un coût total de 448 197 \$ au ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (MELS) afin d'obtenir une subvention maximale représentant 50 % des coûts. Nous sommes dans l'attente d'une décision relativement à cette demande. Le projet inclus, entre autres, l'agrandissement du tennis municipal, l'aménagement d'une patinoire 4 saisons et le remplacement des fenêtres du Centre récréatif.



Ouverture pendant le temps des fêtes :

Mardis, 23 et 30 décembre :	9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30
Samedis, 27 décembre et 3 janvier :	9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

Bienvenue à nos trois nouvelles bénévoles Anne Marie Rio, Danielle Piché et Linda Chartier. Un grand merci également à tous ceux et celles qui donnent de leur temps à ce beau projet qu'est la bibliothèque municipale!

Activités du mois de **novembre** sous le thème des fées – Une heure du conte intitulée « Vieux Thomas et la petite fée » vous sera présentée, suivie d'un atelier créatif au cours duquel vos enfants pourront confectionner un signet.

Activités du mois de **décembre** sous le thème de Noël – Venez voir notre comptoir thématique!

Activités du mois de **janvier** concours « Le flocon de neige » – Les participants doivent créer un flocon de neige et venir le déposer à la bibliothèque municipale afin de participer au concours. Le tirage au sort aura lieu le 31 janvier 2009 et un magnifique livre sera remis au gagnant.

Pour de plus amples détails sur votre bibliothèque municipale, venez nous voir au 1881, chemin du Village, porte donnant sur le stationnement arrière de l'hôtel de ville, afin d'obtenir un exemplaire de notre bulletin mensuel « Le Bouquineur »!



Vente de terrains par soumission, octobre 2008

La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard possède des terrains acquis pour le non-paiement de taxes depuis plusieurs années. Cette vente consistait à offrir au grand public, l'opportunité de déposer une soumission pour l'acquisition d'un ou plusieurs terrains de la Municipalité. La vente de ces terrains rapporte 66 081 \$ à la Municipalité.



Adhésion à la Régie Inter-municipale des déchets de la Rouge (RIDR)

Dans le cadre de son plan pour l'enfouissement des déchets, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, au même titre que trois autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, a adhéré à la RIDR. À moyen terme, toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut feront de même. L'adhésion sera effective dès le 1er janvier 2009. La contribution financière de la Municipalité au chapitre des immobilisations est de 298 493 \$ payables sur cinq (5) ans sans intérêt.

Modification du règlement régissant la construction et la municipalisation des chemins

La Municipalité a modifié le règlement afin d'harmoniser le seuil d'évaluation aux coûts d'entretien de ses chemins. Une évaluation de 2 millions par kilomètre au prorata (excluant les terrains) est maintenant nécessaire pour déposer une demande de municipalisation des chemins.



Subvention additionnelle aux associations pour la mise en valeur des plans d'eau

Dans le cadre de son plan d'action environnemental et afin d'encourager la prise en charge par les associations de lacs, à la protection de leur plan d'eau, le conseil a approuvé les projets de huit associations au montant total de 11 699 \$ dont ; l'A.P.E.L. du lac Travers, l'A.P.E.L. du lac St-Joseph, l'A.P.E.L. du lac de la Montagne, l'Association des propriétaires du Domaine des lacs Garry et Pierre-Aubin, l'Association des propriétaires du petit lac Ste-Marie, l'Association du Domaine Bastien et le R.A.P.P.E.L. Saint-Adolphe-d'Howard.



Recrutement du Comité consultatif en environnement (CCE)

La Municipalité a annoncé la nomination de trois personnes pour combler les postes vacants au Comité consultatif en environnement. Les trois nouveaux venus sont France Loyer, Colin Lewis et Mathieu Harkins. Ils se joindront aux membres actuels, soit : Michel Thériault, Serge Roberge et Benoit Bertrand. Nous remercions ces résidents pour leur implication à la vie municipale. De plus, le conseil a adopté en octobre, un règlement décrétant la structure, le mandat et le fonctionnement du Comité consultatif en environnement (CCE).



Visite pastorale de notre nouvel évêque

Le 19 octobre dernier, Monseigneur Pierre Morissette, nouvel évêque du diocèse de Saint-Jérôme, a effectué sa première visite de la paroisse et de l'église. Sur la photo, le nouvel évêque, en compagnie du curé Robert Lemire et de la représentante du conseil municipal Lise B. Villeneuve. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre communauté paroissiale.



Administration et finances

Le conseil municipal a modifié, lors de son assemblée de septembre, le règlement 671. Ce règlement établit les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, du contrôle et des suivis budgétaires, ainsi que la politique d'achat. Par ce processus, la Municipalité entend favoriser une saine gestion et un approvisionnement à l'échelle locale et régionale, lorsque disponible.

Envoyez un défi collectif

Invitez votre famille, vos voisins et vos amis à remplir en ligne au www.courantcollectif.com, le questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. À leur tour, ils encourageront la réalisation d'un projet collectif et recevront des recommandations personnalisées. Ainsi, votre engouement pour l'économie d'énergie se propagera tout autour de vous.

Pour chaque rapport émis pendant la campagne, Hydro-Québec versera aux collectivités qui auront choisi un projet collectif : 35 \$ si le rapport est émis en ligne ou 30 \$ si le rapport est produit sur papier.

Consommer moins, c'est brillant!



Suivez le courant collectif.

LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS.



Bilan des travaux été 2008

1. Travaux majeurs réalisés en 2007 complétés pour permettre la municipalisation des chemins des domaines Flamingo, des Lacs et des Quatre-Lacs (ajout de pierre sur la chaussée, amélioration du drainage des fossés et de la chaussée pour l'entretien général).
2. Travaux de mise aux normes ont été réalisés pour la municipalisation du chemin du Lac-Cornu.
3. Travaux d'empierrement de la montée du Bois Franc.

Travaux de traitement de l'eau potable :

Secteur Terrasses : Réfection du bâtiment à l'automne 2008 et installation de la filtration au printemps 2009.
Secteur Village : Préparation des plans et devis pour la réalisation du projet en 2009.

Travaux d'interception de la collecte et de l'assainissement des eaux usées

Dans le cadre des travaux prévus pour le projet d'interception de la collecte et de l'assainissement des eaux usées dans les secteurs Moulin et Morgan, la Municipalité autorise la firme Dessau à déposer au MDDEP les autorisations et engagements pour la réalisation des travaux prévus au printemps 2009.



Préparatifs pour l'hiver

Nous vous suggérons d'identifier d'une balise et/ou d'un repère ou de retirer les obstacles et/ou les aménagements qui pourraient occasionner des bris de vos équipements municipaux (\$). Toutefois, les balises installées dans l'emprise de rue deviennent un obstacle aux usagers de la route et aux opérateurs de l'entretien annuel et risquent d'être endommagées par les employés du service.

Suggestions pour l'installation de votre boîte à ordures ou toutes autres installations :

1. Boîte à ordures : Face à l'entrée charretière à 1 mètre de la ligne de propriété sur votre terrain, du côté gauche de l'entrée.
2. Balise sur la face la plus proche de la rue.
3. Respecter la règle du 1 mètre de la ligne d'emprise qui borne votre terrain et baliser à 6 pieds de haut et entretenir au besoin pour qu'elles restent bien visibles.

Aidez-nous à assurer une voie publique sécuritaire pour tous ses usagers!

Nous demandons aux résidents (ou entrepreneurs en déneigement) leur collaboration pour :

1. Ne pas pousser la neige de leur entrée privée dans les chemins.
2. Respecter l'interdiction de stationnement dans la rue.

Saviez-vous que ceci est une nuisance (règlement 614) et peut entraîner des conséquences telles que de :

- Nuire aux opérations de déneigement;
- Rendre impossible à deux voitures de se croiser sur le chemin;
- Ralentir la circulation des véhicules d'urgence;
- Vous exposer à des poursuites judiciaires.



Nous tenons à remercier tous les résidents qui ont contribué à améliorer l'efficacité des opérations de déneigement lors de notre mémorable hiver 2007-2008. Ceci aide grandement à réduire le temps d'intervention de votre Service de la voirie.

Aidez-nous à vous aider !

Lorsque vous avez une demande d'information, une requête ou une plainte, concernant un bris ou des travaux à faire près de l'emprise de rue, nous vous invitons, dans le but d'accélérer le traitement de votre demande :

- à bien identifier les limites (bornes) de votre terrain et ce, près de l'endroit désigné et
- à présenter une copie de votre certificat de localisation.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES ET RECYCLAGE)

La collecte des matières résiduelles (*ordures et recyclage*) se fait en **alternance, une semaine sur deux** le **MERCREDI**, sauf pendant la période estivale pendant laquelle la collecte des ordures se fait à tous les mercredis (*juin/juillet/août*).

La collecte débute dès 7 h le matin. Les bacs et/ou poubelles peuvent être mis au chemin au plus tôt à 19 h la veille (*mardi*) et enlevés au plus tard dans un délai d'une journée (*jeudi*). Les bacs à recyclage et/ou boîtes à ordures doivent être bien dégagés et accessibles **au moment de la collecte**. Le recyclage doit être pêle-mêle dans le bac (*pas de sacs de plastique*). Vous devez utiliser le bac vert prévu à cet effet.

Collecte des ordures ménagères : Il est obligatoire de déposer vos sacs à ordures dans une boîte en bois ou dans une poubelle étanche. **AUCUN BAC VERT** ne doit être utilisé pour les ordures.

Les résidus verts (*feuilles mortes, rognures de gazon, branches, etc.*) ne sont pas considérés comme des ordures et doivent être compostés ou vous devez les apporter à l'Éco-Centre. La municipalité encourage fortement les citoyens à entreprendre le compostage à la maison comme c'est aussi simple qu'utile et que 44% de vos rebus ménagers sont des déchets organiques compostables. (*page 11*)

Collecte des encombrants (gros objets) : le mercredi des ordures ménagères (*un item par collecte*), sauf pour le métal / électroménagers (*sauf les réfrigérateurs : recyc-frigo 1 877-493-7446*) peuvent être acheminés à l'Éco-Centre (*page 11*), ou ramassés tous les mardis (*laisser adresse et*



téléphone sur répondeur à André Courcy au 819-327-2841). Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des ordures ménagères et doivent être acheminés à l'Éco-Centre. (*page 11*)

Collecte des matières recyclables : Un rappel en ce qui a trait à l'utilisation des bacs verts...

- Ils doivent être utilisés **UNIQUEMENT** pour les matières recyclables.
- Ils doivent être placés de façon à faciliter la collecte manuelle, soit les roues vers la rue.

Pour un surplus de recyclage veuillez utiliser des sacs transparents prévus à cet effet.

L'ABC du tri : Voir l'information sur le site Internet du centre de tri www.tricentris.com

Autres cas « Qui récupère quoi »? www.recyc-quebec.gc.ca

Pour toutes plaintes concernant les collectes, veuillez communiquer avec Services Environnementaux Lachute (SEL) au 1-877-242-1099 ou 450-562-7525 (télécopieur) karine.trudel@genscanada.com



Loisirs, culture, plein air, vie communautaire

Politique familiale

Un document de travail sur la politique familiale « Penser et agir famille », fait sous forme de sondage, vous a été acheminé par la poste. Nous vous demandons de prendre quelques minutes de votre temps pour compléter le sondage. À l'aide de cet outil, le comité de travail pourra prendre les meilleures orientations pour développer la politique familiale de la Municipalité.

Nous vous demandons de retourner le document le plus rapidement possible, afin que le comité compile et débute les consultations publiques, auprès de certains groupes cibles, au début du mois de décembre. Suite aux consultations publiques, le comité rédigera le plan d'action qui sera présenté à la population au courant de l'hiver 2009. La politique familiale contribuera à améliorer la qualité de vie des familles, à assurer une meilleure accessibilité aux activités et avoir une meilleure connaissance des besoins de chacun.

Les journées de la culture



Les journées de la culture ont eu lieu les 27 et 28 septembre derniers au parc Adolphe-Jodoin. Pour l'occasion, une dizaine d'artisans étaient présents. Les personnes qui se sont déplacées, ont appris les rudiments de la dentelle, des peintures, du pastel et du vitrail. Mme Marie Roberge nous a écrit et raconté des histoires d'amour de Saint-Adolphe-d'Howard. Également, nous avons fait le lancement officiel de la toile « Invitation » de M. Yvon Latreille, peintre, offerte à la Municipalité dans le cadre du 125^e anniversaire.

De plus, nous avons vendu près de 400 livres usagés de la bibliothèque qui a pris place sous le chapiteau pour l'occasion. Ces revenus permettront l'acquisition de livres neufs pour notre bibliothèque.

Programme jeunesse active

Il est encore temps pour les parents de se faire rembourser pour les activités sportives ou culturelles. Pour bénéficier de ce programme, vous devez apporter vos factures, preuves de résidence et de scolarité au Service récréo-touristique avant la fin de novembre. Information : (819) 327-2044 poste 243.

Programmation hivernale du Centre récréatif

Il est encore temps de faire parvenir vos demandes pour les activités d'hiver au Centre récréatif. Encore une fois cet hiver, nous visons la formation d'équipes de hockey sur glace autant pour les enfants que pour les adultes. Vous pouvez également vous joindre aux activités récréatives pour tous, au coût de 10 \$ par session. L'horaire est le suivant :

■ Lundi 20 h 00 à 22 h 00	volleyball
■ Mardi 19 h 00 à 22 h 00	hockey cosom
■ Mercredi 19 h 00 à 22 h 00	badminton et tennis de table
■ Jeudi 17 h 00 à 19 h 30	basketball et tennis de table

Surveillez la programmation qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres au cours du mois de décembre prochain.

Centre d'activités de plein air :

1672, chemin du Village
Inscription et information :
(819) 327-3519/1-866 ADOLPHE (236-5743)



On aime l'hiver...

CARTE ANNUELLE 2009

(aucune augmentation)

	Résidents	Non-résidents
■ Adultes (18 et +):	40 \$	55 \$
■ Étudiants et Âge d'or :	35 \$	40 \$
■ 17 ans et moins :	Gratuit	Gratuit

(Preuve de résidence obligatoire)

Coût du billet pour la journée : 8 \$ par personne/jour

Prix de groupe : 10 personnes et plus seulement

(17 ans et moins gratuit)

Pleine Lune en raquette

Décembre :	Samedi 13 décembre 2008
Janvier :	Vendredi 9/Samedi 10 janvier 2009
Février :	Vendredi 6/Samedi 7 février 2009
Mars :	Vendredi 13/Samedi 14 mars 2009

- Randonnée guidée en raquette
- Coût : 6 \$ membres – 12 \$ non-membres
- Location disponible sur réservation : 8 \$
- Inscriptions obligatoires, départ à 19 h 30
- Soupe chaude au retour
- Apportez votre vin pour l'après-randonnée

Le parcours sera déterminé selon le niveau des participants.



On ski au Mont Avalanche !

La Station de sports Mont Avalanche (SSMA), au cœur de votre village de Saint-Adolphe-d'Howard, vous invite à venir la découvrir !

Le CA de SSMA et toute l'équipe d'employés tiennent à remercier chaleureusement tous les citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard pour leur générosité. Votre contribution de 10 \$ par compte de taxes municipales permet à la station de maintenir ses opérations, de respecter les normes exigées pour ses installations mécaniques et ses infrastructures et de faire face aux surprises de Dame Nature.

D'importants travaux ont été effectués cet été sur la machinerie et d'autres se poursuivent cet automne sur la remontée mécanique. Ces

travaux sont essentiels pour rendre les installations conformes aux normes de la Z-98, qui régissent toutes les installations des centres de ski. Des rénovations ont aussi été réalisées dans la cafétéria afin de rencontrer les standards exigés. De plus, la piste La Douce a été élargie afin de nous permettre d'offrir un environnement sécuritaire et agréable aux jeunes qui désirent s'aventurer dans le SNOW PARK.

NOUVEAUTÉ cette saison : Pré-vente de cours et rabais familial.
L'École de glisse et ses 40 moniteurs dynamiques vous convient à un hiver haut en couleurs !
Achetez vos forfaits de cours avant le 16 novembre 2008 et bénéficiez d'un rabais de 5 % sur le total des cours.

Consultez notre site Internet www.mont-avalanche.com et soyez informé sur tout ce qui se passe.
SSMA, UNE MONTAGNE POUR VOUS !



BILAN DU TRAVAIL DES DEUX AGENTES EN ENVIRONNEMENT EMBAUCHÉES DURANT LA SAISON ESTIVALE 2008

Nous tenons à souligner l'excellent travail de nos deux agentes en environnement embauchées durant la saison estivale 2008, soit mesdames Lyne Mousseau et Sonia Chartrand. Leur travail a permis de rencontrer un grand nombre de riverains, ayant pour but de les sensibiliser à notre nouvelle réglementation concernant l'obligation de renaturaliser les 5 premiers mètres de la rive et à ne plus tondre le gazon, sur les 10 premiers mètres de la rive.

Pour atteindre notre objectif de sensibilisation, des documents d'information avaient d'abord été envoyés au printemps dernier à tous les riverains. De ceux-ci, un grand nombre ont été visités, ce qui a permis de les sensibiliser davantage et d'obtenir un inventaire exhaustif de nos bandes riveraines. Comme nous ne pouvions procéder à l'inventaire de tous les lacs habités en un seul été, nous avons débuté par les 7 lacs suivants, à savoir : les lacs St-Joseph, Ste-Marie, Mohawk, Noir, à la Truite, Petit lac long et des Pins.

Lors de nos rencontres, une carte de visite ainsi qu'une fiche d'évaluation ont été remis à chaque riverain. Sur la fiche d'évaluation, il était inscrit les travaux devant être effectués, afin de rendre conforme la bande riveraine. L'évaluation des bandes riveraines a donc permis de mettre en évidence des situations particulières, qui nuisaient certainement à la qualité de nos plans d'eau, telle la présence de murets sans végétation, des voies d'accès multiples, des résidences construites en bande riveraine, des rives aménagées artificiellement, ainsi que des problèmes d'érosion causés par les rives artificielles.

Au total, plus de 615 riverains ont été visités et évalués les uns après les autres, sans compter près d'une centaine d'autres riverains qui ont demandé de prendre rendez-vous, afin de trouver des solutions adaptées à leur situation particulière. Nous avons aussi compté un nombre indéterminé de citoyens, entrepreneurs, agents immobiliers, qui ont demandé des renseignements concernant la nouvelle réglementation sur les bandes riveraines. *Voici le résultat de l'été 2008:*



2008	Nombre de bandes riveraines répertoriées	Nombre de bandes riveraines non-conformes	Nombre de propriétaires rencontrés	Nombre de permis émis
Lac St-Joseph	216	143	53	54
Lac Ste-Marie	222	109	41	27
Lac à la Truite	57	35	9	8
Lac Noir	35	17	6	6
Lac Mohawk	16	7	4	2
Lac des Pins	15	7	3	1
Petit Lac Long	29	21	25	6
Autres	25	19	25	31
Total *	615	358	145	143

* L'addition des totaux ne balance pas, puisque certains permis ont été émis sans évaluation préalable. De plus, environ 42 % des bandes riveraines se sont avérées conformes.

De cet inventaire 2008, le bilan s'avère optimiste, puisque la majorité des citoyens rencontrés se sont dits favorables à la nouvelle réglementation, alors que seulement une minorité ont considéré notre réglementation comme étant trop sévère. Certains ont même mentionné une perte de jouissance de leur propriété. À ce sujet, nous avons noté bien souvent, qu'ils avaient mal interprété la réglementation ou pas bien saisi les principes de renaturalisation. Par contre, une fois bien expliquée, ils ont mieux compris les principes de renaturalisation.

Bref, le travail accompli par nos deux agents a porté fruit et s'est avéré un processus efficace pour la Municipalité. Nous reconnaissons cependant que le travail de sensibilisation n'est pas terminé et que les comportements des humains ne se modifient pas du jour au lendemain. Il s'agit d'un travail que nous devons poursuivre et répéter pour les prochaines années.

Sécurité publique Service de sécurité des incendies

Permis pour système d'alarme (reg. 500, 500-1)
Saviez-vous que vous devez vous procurer un permis pour l'installation et l'utilisation d'un système d'alarme? Vous devez entre autre y inscrire la centrale de réception des appels du système d'alarme et/ou deux personnes qui peuvent être rejointes et qui sont autorisées à pénétrer dans les lieux afin d'interrompre une alarme (*demande de permis disponible sur le site Internet « sécurité publique »*).

Alarme incendie non fondée (reg. 500, 500-1)
Saviez-vous qu'en cas de défectuosité ou de mauvais fonctionnement d'un système d'alarme et dans tous les autres cas d'alarme non fondée ayant entraîné le déplacement des pompiers et des véhicules (\$), que la Municipalité peut vous facturer les frais engagés par celle-ci? Si vous n'êtes pas branché à une centrale de réception des appels du système d'alarme, nous vous suggérons de désigner, par le biais de votre permis d'alarme, deux personnes qui peuvent être rejointes et qui sont autorisées à pénétrer dans les lieux pour ainsi éviter les amendes.

Accès de véhicules d'urgence sur les chemins ou entrées privées (délais et retards dans l'intervention)

Pour ce qui est des chemins privés ou entrées privées, il est essentiel de vous assurer que les arbres soient émondés à une hauteur minimum de 4 mètres et une largeur minimum de 5 mètres. Ceci garantira une réponse rapide et assurera le passage des véhicules d'urgence sans les abîmer. Ce sont des équipements très coûteux.

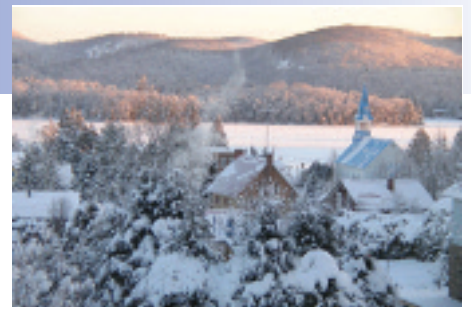
Adresses civiques – Rappel important

N'oubliez pas que l'adresse civique de votre propriété se doit d'être en évidence et visible de la rue (à surveiller lorsqu'il y a accumulation de neige), tant le jour que la nuit, ceci afin de permettre aux services d'urgence de répondre rapidement à ces demandes.



RÈGLEMENT DE P.I.I.A. SUR LES SOMMETS ET VERSANTS DE MONTAGNES

La Municipalité a adopté un projet de règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur les sommets et versants de montagnes. L'objectif de ce règlement vise à mieux évaluer la performance de certains projets de lotissement et de construction. Ces projets sont situés à l'intérieur d'une aire de protection des sommets et des versants de montagnes définie sur un plan intitulé « aire de protection ». Ainsi, certains projets de lotissement et de construction seront dorénavant encadrés par ce nouveau règlement de P.I.I.A. Ce règlement devrait assurer une meilleure intégration des nouveaux projets en harmonie avec la topographie naturelle du site, ainsi adaptés au contexte montagneux de Saint-Adolphe-d'Howard.



LA CONSTRUCTION SE PORTE ENCORE BIEN À SAINT-ADOLPHE

En date du 7 octobre 2008, le Service d'urbanisme et de l'environnement a délivré plus de 1 156 permis et certificats de tout genre. Une valeur totale de 14 787 200 \$, alors qu'à pareille date l'an dernier, il en émettait 992 pour une valeur de 13 757 650 \$. Ce qui porte à croire que la construction se porte encore bien à Saint-Adolphe-d'Howard.

RAPPEL DE NOUS TRANSMETTRE LA FACTURE DE LA VIDANGE DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE

Il faut se rappeler de procéder à la vidange de votre fosse septique à tous les 2 ans ou à tous les 4 ans, selon qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou principale. De plus, comme nous assurons la gestion de la vidange des fosses septiques, il est important de nous acheminer la facture de votre vidange, aussitôt que vous la recevez. Ceci nous évitera donc de vous acheminer inutilement un avis d'infraction.



Éco-Centre :
Veillez prendre note du
nouvel horaire pour l'hiver
(1^{er} novembre au 30 avril) :
mardi, jeudi et samedi, de 13 h 00 à 16 h 00

Éco-Centre

L'Éco-Centre est un site aménagé de façon à permettre aux citoyens de disposer des items qui ne sont pas inclus dans les collectes des matières résiduelles. Il est situé au 1440 chemin du Village (*sortie sud du village*).

PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE.

Quelles sont les matières acceptées à l'Éco-Centre ?

Frais selon le volume de 10 \$/verge carré (3pi x 3pi x 3pi);
Achetez vos coupons à l'hôtel de ville et chez Ultramar pour les matériaux de démolition et de construction (béton, roc, ciment, pavage).

Sans frais :

- Les métaux (*aluminium, cuivre, fer, acier, bonbonnes de propane, électroménagers sauf frigo**);
- Les résidus verts (*ex : gazon et feuilles mortes*);
- Les pneus sans jantes (« rim »);
- Les résidus domestiques dangereux (*sauf essence usée*)

Pour tout transport à l'Éco-Centre (\$ à discuter) ou collecte des articles en métal (sans frais), communiquez avec André Courcy au 819-327-2841.

* **Recyc-Frigo** offre un service de collecte gratuit de vos appareils à domicile, à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait 10 ans ou plus, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le 1-877-493-7446 (FRIGO) ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com. Un transporteur spécialisé viendra récupérer votre appareil à domicile. Un chèque de 60 \$ pour chaque appareil récupéré (*maximum de deux appareils par ménage*) sera remis à son propriétaire dans un délai maximum de trois semaines suivant la cueillette du réfrigérateur ou du congélateur. Pour tout renseignement complémentaire sur le programme, visitez le www.recyc-frigo.com

CET AUTOMNE, REDONNONS UNE SECONDE VIE À NOS FEUILLES MORTES!

Après nous avoir émerveillé de leurs couleurs flamboyantes, les arbres nous livrent leur lot de feuilles mortes que nous nous empressons de ramasser. Pourquoi les envoyer pourrir au dépotoir dans des sacs de plastique? Voici quelques solutions simples et plus écologiques. Dans la forêt, laissez-les au sol. Elles s'y décomposent en un humus riche qui nourrit les arbres. Au jardin, elles sont une richesse tombée du ciel pour vos plates-bandes. Faites-en du paillis en les déchiquetant à l'aide de votre tondeuse. Ou bien, amassez-les sous forme de tas dans un coin du terrain pour les laisser se décomposer. Il en résultera un riche compost après quelques années. Ne vous laissez pas impressionner par la dimension imposante du tas, il sera diminué par dix dès le printemps prochain. On peut même s'en faire une réserve à côté de la boîte à compost. En effet, votre composteur demande qu'on lui ajoute deux parties de matière brune (feuilles, paille) pour chaque partie de matière verte (déchets de table végétale), afin d'obtenir une décomposition optimale et sans odeur. Il vous reste encore des feuilles? Répandez les surplus dans la forêt, où elles feront le bonheur des arbres.



Babillard

Les Aubaines du coeur
 Vous avez besoin d'objets divers ou de vêtements? Venez encourager notre magasin de charité. Nous remettons 80 % de nos profits aux organismes suivants: le Club Lions Saint-Adolphe-d'Howard, la SPCA, la Coop-Santé, les Petits Dolphins et la Fondation Tim Horton. Bienvenue à tous!
 Ouvert les samedis et dimanches de 10 h à 16 h.
 Pour plus d'information: (819) 327-3447.

5^e édition du Tournoi de tennis
 En juillet dernier avait lieu la 5^e édition de la Classique de Saint-Adolphe-d'Howard. Tournoi régional double mixte.



De gauche à droite: dans la catégorie B+ les finalistes sont Christophe Joubert, et Emilie April et les gagnants sont Jacques Préfontaine et Annie Préfontaine.



De gauche à droite: dans la catégorie B les gagnants sont Ressa Nadler, Normand Bernard et les finalistes sont Michel Gervais et Chantal Morency.



Lancement du livre de Stéphanie Meunier a eu lieu le 17 octobre 2008 au Café des Artistes « Et je te demanderai la mer ». Un livre à découvrir!

Le Club Bonne Entente (3 et 4 roues) recrute des bénévoles et des administrateurs. Pour toute information veuillez nous rejoindre au (819) 327-3755 ou yol322@hotmail.com

CLUB LIONS

Le Tour du lac 2008, organisé par le Club Lions, a connu un grand succès. Un montant de 5 789 \$ fut recueilli pour la Société canadienne du cancer et 20 % de ce montant pour les œuvres du Club Lions. Un gros merci, à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, aux pompiers, aux commanditaires, aux bénévoles et aux donateurs qui ont participé à cet événement. Les gâteaux des Lions sont arrivés chez nos marchands locaux au prix 15 \$ chacun. Les profits seront remis sous forme de dons à notre communauté. Pour information: Andréa Pelissier (819) 327-2404.



CALENDRIER (novembre / décembre / janvier 2008)

NOVEMBRE

- 1^{er} • Théâtre Le Patriote, Sainte-Agathe-des-Arts Spectacle de Káin
- 8 • Théâtre Le Patriote, Sainte-Agathe-des-Arts Spectacle de Tricot Machine
- 4-11-18-25 • Centre récréatif, Comptoir d'entraide, 13 h 00
- 1-8-15-22-29 • Centre récréatif, Comptoir d'entraide, 9 h 00
- 5 et 19 • Collecte des ordures (boîte de bois ou poubelle étanche)
- 11 • Hôtel de ville (ouvert) Jour du souvenir
- 12 et 26 • Collecte de matières recyclables (bac vert)
- 12 • Hôtel de ville: Conférence horticole – Démonstration de décors de Noël, 19 h 00
- 13 • Centre récréatif, Santé Amicale: Prise de pression artérielle, 12 h 45 à 15 h 00 (450) 227-5626
- 15 • Centre de plein air: Grande corvée des sentiers • Théâtre Le Patriote, Sainte-Agathe-des-Arts • Spectacle de Stéphane Côté
- 16 • Centre de plein air Assemblée générale annuelle, 10 h 00
- 18 • Hôtel de ville Assemblée du conseil municipal à 19 h 30
- 22 • Bibliothèque: Une heure de conte et création d'un signet sous la thématique du mois, les fées, à partir de 10 h 30

22 et 23

- Centre récréatif: Les Arts en fête

29

- Association chasse et pêche Soirée de fermeture, 19 h 00

À venir:

- Coop Santé et Tangage des Laurentides - Conférence pour la semaine de prévention de la toxicomanie au Québec

DÉCEMBRE

3-17-31

- Collecte des ordures (boîte de bois ou poubelle étanche)

2-9-16-23-30

- Centre récréatif, Comptoir d'entraide, 13 h 00

6-13-20-27

- Centre récréatif, Comptoir d'entraide, 9 h 00

6

- 4 Saisons d'Adolphe (Aînés) Souper dansant de Noël

9

- Hôtel de ville Assemblée du conseil municipal à 19 h 30

10

- Hôtel de ville Conférence horticole – Vins et fromages

10 et 24

- Collecte de matières recyclables (bac vert)

11

- Centre récréatif, Santé Amicale Prise de pression artérielle, 12 h 45 à 15 h 00 (450) 227-5626

13

- Centre de plein air, Plein lune en raquette • Guignolée

24-25-26

- Hôtel de ville et la bibliothèque seront fermés

31

- Association chasse et pêche Souper St-Sylvestre à 19 h 00

JANVIER

- 31-1-2 • L'Hôtel de ville et la Bibliothèque seront fermés

8

- 4 Saisons d'Adolphe (Aînés) Brunch des aînés de 9 h 00 à 17 h 00

6-13-20-27

- Centre récréatif, comptoir d'entraide, 13 h 00

10-17-24-31

- Centre récréatif, comptoir d'entraide, 9 h 00

8

- Centre récréatif, Santé Amicale Prise de pression artérielle, 12 h 45 à 15 h 00 (450) 227-5626

7-21

- Collecte de matières recyclables (bac vert)

9-10

- Centre de plein air, pleine lune en raquette

10

- Association du Domaine Bastien Activité sur glace et chocolat chaud

14-28

- Collecte des ordures (boîte de bois ou poubelle étanche)

20

- Hôtel de ville Assemblée du conseil municipal à 19 h 30

24

- Centre de plein air 24 heures d'aventure douce (Initiation au camping d'hiver)

À venir:

- Programmation des plaisirs d'hiver
- Coop Santé - Conférence et groupes d'entraide pour la semaine québécoise pour un avenir sans tabac

* Pour plus d'information, veuillez consulter les sections « Bienvenue » et « Loisirs - Récréotouristique » sur www.stadolphedhoward.qc.ca

Le bulletin municipal saisonnier est publié par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à 4 000 exemplaires et est distribué par la poste ou disponible auprès des places d'affaires ou à l'hôtel de ville. Le bulletin sera aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Coordination: Sylvain Valiquette Secrétariat, correction et recherche: Patricia Roy, Mélissa Villeneuve
 Collaborateurs: Richard Daveluy, Marie-Hélène Gagné, Serge Gauvreau, Julie Lafontaine, Marie-Christine Lévesque, Louise Vézina.
 Conception et imprimerie: EROD Communications Prochaine édition: Spécial budget 2009 (février)

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0
 Téléphone: 819.327.2044 - 450.227.2061 Télécopieur: 819.327.2282 info@stadolphedhoward.qc.ca
www.stadolphedhoward.qc.ca

